

IBR-IRE

Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises

COMMUNICATION¹ 2024/25 DU CONSEIL DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Correspondant

sg@ibr-ire.be

Notre référence

AC/ew

Date

29.10.2024

Chère Consœur,

Cher Confrère,

Concerne : Etat des lieux de vos heures de formation permanente ESG

Rappel du contexte

Comme indiqué dans la communication 2024/11 du Conseil de l'IRE, les réviseurs d'entreprises qui sont amenés à signer en 2025 des opinions sur l'assurance de l'information en matière de durabilité, doivent justifier d'un minimum de **30 heures de formation ESG d'ici le 31 décembre 2024**.

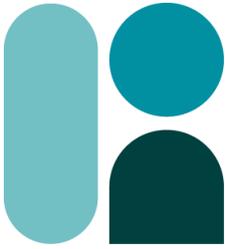
D'autre part, tous les réviseurs d'entreprises et les stagiaires ayant réussi leur examen d'aptitude avant le 31 décembre 2025, qui souhaitent être agréés pour réaliser des audits de durabilité (signature des opinions ESG à partir du 1er janvier 2026) doivent suivre un minimum de **60 heures de formation ESG d'ici le 31 décembre 2025**.

Vos heures IRE sur le portail

Vous avez accès, via le portail, à l'aperçu des heures ESG que vous avez suivies à l'IRE. Nous vous enverrons dans les tous prochains jours, également un courriel personnalisé avec le relevé des heures ESG suivies jusqu'à présent à l'IRE.

Pour rappel, ces heures de formation peuvent être suivies au sein de votre cabinet, à l'IRE ou via d'autres opérateurs de formation pour autant que les programmes aient été préalablement approuvés par la Commission formation de l'IRE.

¹ Par voie de communication, l'Institut développe la doctrine relative aux techniques d'audit et à la bonne application par les réviseurs d'entreprises du cadre légal, réglementaire et normatif qui régit l'exercice de leur profession (art. 31, §7 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises); seules les normes et les recommandations sont obligatoires.



IBR-IRE

Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises

Nous tenons à vous informer qu'à ce jour, nous ne disposons pas encore de visibilité sur les heures que vous avez effectuées dans vos cabinets respectifs ou auprès d'opérateurs externes (hors IRE). Toutefois, des développements informatiques sont en cours afin d'intégrer ces heures dans l'aperçu global de vos heures ESG sur le portail.

Nous vous rappelons également que les heures de formation des cabinets déjà approuvées mais non encore estampillées ESG peuvent l'être a posteriori. Un grand nombre de cabinets de révision a déjà pris contact avec le service formation de l'IRE à cet effet. Nous contacterons les cabinets qui n'ont pas encore introduit de demande et restons également disponibles via l'adresse education@ibr-ire.be, pour toute question à ce sujet.

Réviseurs agréés pour l'assurance de l'information en matière de durabilité

Tous les réviseurs d'entreprises ainsi que les stagiaires (qui réussiront leurs examens d'aptitude soit en 2024, soit en 2025) ayant suivi ce programme de 60 heures minimum d'ici le 31 décembre 2025 et répondant aux exigences de l'avant-projet de loi recevront une attestation de la part de l'IRE certifiant le suivi de cette formation.

Si l'avant-projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, seuls les réviseurs d'entreprises disposant de cette attestation seront mentionnés dans le registre public tenu par l'IRE, comme étant agréés pour l'assurance de l'information en matière de durabilité.

Les conditions d'agrément après le 31 décembre 2025 ne sont pas encore définies et nous n'avons pas non plus encore de précisions concernant les exigences auxquelles devront répondre les maîtres de stage pour former un stagiaire à partir de 2026.

C'est pourquoi, il nous apparaît essentiel et dans l'intérêt de chacun, que vous atteigniez l'objectif de 60 heures d'ici le 31 décembre 2025, et ce même si vous n'êtes pas certain de réaliser des missions en matière de durabilité dans le futur.

En commençant dès maintenant ce parcours de formation et en vous assurant de progresser régulièrement, vous pourrez atteindre les 60 heures requises en temps voulu. N'hésitez pas à vous inscrire dès aujourd'hui aux formations ESG disponibles sur le portail.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de ma haute considération.

Patrick VAN IMPE
Président